LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261106-CC_2026_205-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président adressée par courriel en date du vingt-huit octobre deux mil vingt-six.

Membres présents à l'ouverture de la séance :

Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Julien KEROMEST, François HINDRÉ, Éric LE BOUDEC, Sandrine TOULOUZE, Marc GUILLAUME, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Hervé LE DOUCEN, Martine VALLÉE, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Fabrice TREHOREL, Cyril CONAN, Gérard DABOUDET, Marie-Hélène GANNAT, Marcel PICHOT, Jean-Luc BLANCHARD, Lucas CLEMENT, Gaëlle GOUEROU, Gaëlle HENO, Odile LE STRAT, Isabelle MACE, Jean-Michel SCOUARNEC, Hervé MORIN, Philippe JOSSÉ, Nolwenn LE MÉE, Aurélie HERVÉ, Jean-Luc COLLEU, Laurence LUCAS, Christelle JOUET, Dominique LE LUDUEC, Laurent NEVO, Paul ETTOUATI, Damien DEFFONTAINES, Patrice ALLENO, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUÉDAL, Aurélie MADIGAND, Gérard MATHÉCADE, Brigitte JÉGLOT, Nicolas TOUDIC, Mickaël DABET, Alain LEGLATIN, Arlette HINGANT, Martine POULAILLON, Evelyne BOSCHER, Rodolphe LE BRETON, Magalie LAUNAY, Virginie LEMOINE, Delphine BEUREL, Ronan FERNANDEZ, Laurent BERTHO.

Membres excusés ou absents :

Georges LE FRANC (pouvoir à Xavier HAMON), Fabrice HENRY (pouvoir à Magalie LAUNAY), Isabelle ERMEL (pouvoir à Marie-Hélène GANNAT), Sébastien QUINIO (pouvoir à Christelle JOUET), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Gaëlle HENO), Laurence AKOSSI (pouvoir à Odile LE STRAT), Evelyne GASPAILLARD (pouvoir à Hervé MORIN), Philippe PRESSE (pouvoir à Lucas CLEMENT), Jean-Yves MOY (pouvoir à Gérard DABOUDET), Mickaël LEVEAU, Yvon PERRIN, Pascal BAZIN, Isabelle GORÉ CHAPEL (pouvoir à Philippe JOSSÉ).

Secrétaire de séance : Yohann HERVO.

CC_2026_205 EMPRUNTS RELAIS– BUDGET ZAC ET AMENAGEMENT DE ZONES

Afin d'assurer le financement des investissements inscrits au budget 2026, Loudéac Communauté Bretagne Centre a consulté plusieurs établissements bancaires pour la mise en place d'un emprunt relais d'un montant de **2 000 000 €**, destiné au budget Aménagement de zones (ZAE).

Cet emprunt relais vise à répondre aux besoins temporaires de financement du budget, dans l'attente de la perception des recettes correspondantes, notamment celles issues des cessions foncières.

Dans le cadre de cette consultation, la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire est le seul établissement bancaire à avoir transmis une proposition.

Deux simulations à taux fixe ont été étudiées, sur des durées respectives de 3 et 4 ans.

Au regard de l'analyse de l'offre, il est proposé de retenir la solution à taux fixe sur **4 ans**, au taux de **4,56 %**, permettant de sécuriser le coût du financement sur la durée du prêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

1. De contracter auprès de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire un emprunt relais destiné au financement des investissements 2026 du budget Aménagement de zones, dans les conditions suivantes :

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261106-CC_2026_205-DE

Caractéristiques	**Conditions retenues**
Établissement prêteur	Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire
Montant	2 000 000 €
Objet	Pré-financement des investissements 2026 – Budget ZAE
Durée	4 ans
Taux fixe	**4,56 %**
Amortissement du capital	in fine
Commission	0,05 % du montant emprunté
Périodicité	Trimestrielle
Paiement des intérêts	A terme échu
Base de calcul des intérêts	30/360
Commission	0,05 % du montant emprunté
Versement des fonds	Phase de préfinancement de 6 mois
Remboursement anticipé	Remboursement anticipé partiel ou total sans indemnité

2. D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents contractuels afférents à cet emprunt ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre, sous réserve de la confirmation des conditions financières définitives.
3. D'autoriser le Président à procéder aux ajustements budgétaires nécessaires à l'inscription des crédits correspondants au budget Aménagement de zones, dans le respect des règles budgétaires applicables.

Exercice : 69
Présents : 56
Pouvoir(s) : 10
Pour : 66
Contre : 00
Abstention : 00

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour expédition certifiée conforme

Loudéac, le 3 novembre 2026
Le Président

Signature numérique de Xavier HAMON
Date : 2026.11.06 15:26:21 +01'00'

Le secrétaire de séance
Yohann HERVO